EXPERTISE FRANCE

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES - ANNEXE 1 DU CONTRAT

I. Informations générales

Intitulé du marché :	Fourniture, livraison, immatriculation et mise en service de quinze (15) motos neuves de type trail Honda XR150L ou équivalent
Quantité :	Quinze (15) motos au total. La quantité de chaque type sera précisée dans le bordereau quantitatif et financier.
Bénéficiaire(s) :	Expertise France
Pays :	Madagascar

II. Contexte et justification du besoin

Expertise France, agence publique de la coopération technique internationale et filiale du groupe Agence française de développement (AFD), conçoit et met en œuvre des projets renforçant durablement les politiques publiques dans les pays en développement, notamment en matière de gouvernance, de sécurité, de climat, de santé et d'éducation.

À Madagascar, Expertise France met en œuvre le Programme « Tou.te.s Redevables », financé par l'Union européenne, qui vise à améliorer la qualité de l'action publique et citoyenne au service du développement. Ce programme comprend trois composantes : (1) transparence et efficacité des finances publiques, (2) justice et lutte contre la corruption, et (3) gouvernance locale et développement territorial.

La Composante 3 prévoit d'appuyer l'ensemble des communes d'intervention dans l'organisation des diagnostics territoriaux et des actions d'interaction citoyenne, tout au long du cycle de planification, de programmation et de mise en œuvre des investissements. Cette dynamique suppose des missions fréquentes des agents communaux dans les Fokontany, dont certains situés dans des zones reculées. Pour répondre à ces contraintes d'enclavement, le programme prévoit d'équiper les communes de moyens de déplacement, permettant aux agents communaux de mener en toute autonomie leurs missions de terrain.

Expertise France souhaite ainsi acquérir quinze motos neuves de type trail, robustes et adaptées aux routes secondaires, pistes rurales et voies dégradées. Ces motos devront être économiques, fiables, maniables, sûres et faciles à entretenir localement, et livrées avec les équipements nécessaires à leur mise en circulation et à leur utilisation opérationnelle : immatriculation, cartes grises établies selon les instructions d'Expertise France, accessoires de terrain, équipements de protection, manuels, carnets d'entretien et documents de garantie.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

L'objectif principal de ce marché est de garantir la fourniture, la livraison, l'immatriculation et la mise en service de quinze motos neuves de type trail Honda XR150L ou techniquement équivalente.

2) Fournitures attendus

- Quinze (15) motos neuves conformément au bordereau quantitatif et financier, et conformes aux spécifications minimales propres ;
- Quinze équipements complets de protection du conducteur et quinze casques supplémentaires pour passager ;
- Les cartes grises, plaques d'immatriculation, certificats de conformité, manuels et carnets d'entretien ;
- La mise en service, les contrôles avant livraison et la formation initiale des utilisateurs ;
- Le certificat de garantie et les coordonnées du service après-vente à Madagascar.

3) Livraison

La livraison physique des quinze motos devra être accompagnée d'un bon de livraison signé par les deux parties, avec accusé de réception après vérification de la conformité des motos, des accessoires et des documents.

La livraison sera effectuée en un lot au niveau de chaque commune bénéficiaire, sauf accord écrit autorisant une livraison échelonnée cf Annexe 1.

Le fournisseur devra notifier la date de livraison au moins quinze (15) jours calendaires à l'avance au point de contact désigné dans le contrat.

4) Conditions de présentation de l'offre

- **Disponibilité :** préciser le nombre de motos disponibles en stock et le délai maximal de livraison après émission du bon de commande.
- **Paiement :** le paiement sera effectué en hors taxes (HT) sur présentation d'une attestation de destination. Les prix HT et TTC devront être indiqués dans l'offre.
- Modèles proposés : indiquer la marque, le modèle, la version, le millésime et le pays d'origine. Le soumissionnaire doit présenter une offre technique et financière, documenté et chiffré. L'ensemble des motos devra être de même marque, modèle, version et millésime.
- **Documents :** joindre la fiche technique officielle du constructeur, des photographies, la brochure commerciale, les conditions de garantie et la liste des ateliers agréés.
- **Conformité :** compléter intégralement la troisième colonne des tableaux techniques. Toute réserve ou dérogation devra être clairement signalée.
- **Service après-vente :** préciser les délais de maintenance, la disponibilité des pièces et consommables, ainsi que la couverture géographique du réseau à Madagascar.
- **Validité de l'offre :** indiquer la durée de validité de l'offre commerciale (si non énoncé validité 01 mois).

5) Principe d'équivalence

La mention « Honda XR150L ou équivalent » exige une aptitude renforcée à l'usage mixte route/piste, une garde au sol élevée, une bonne robustesse et une maintenance simple. Ces références n'imposent aucune marque déterminée. Toute proposition équivalente sera examinée à condition que les exigences obligatoires soient respectées et justifiées par une documentation officielle du constructeur.

ANNEXE I : Caractéristiques techniques

IV. Caractéristiques techniques

Note : Les offres techniques et financières doivent être présentées pour ce type de moto. Le total des quantités est de quinze (15) motos, telle qu'elle est précisée dans le bordereau quantitatif et financier.

1. Type : Moto trail Honda XR150L ou équivalent

Caractéristique technique	Spécification technique demandée	Spécification technique proposée par le prestataire
Configuration générale		
Quantité	Quinze (15) unités	
État	Neuves, jamais utilisées ni immatriculées	
Homogénéité de la flotte	Même marque, modèle, version et millésime pour toutes les unités relevant de ce type	
Catégorie	Moto trail, tout-chemin ou dual-sport homologuée route	
Modèle de référence	Honda XR150L ou techniquement équivalent	
Utilisation	Ville, route, pistes rurales, voies dégradées et terrain accidenté modéré	
Nombre de places	Deux places : conducteur et passager	
Homologation	Homologuée pour la circulation routière à Madagascar	
Moteur et transmission		
Architecture du moteur	Monocylindre, quatre temps, essence	
Cylindrée	De 145 à 160 cm³	
Refroidissement	Par air	
Distribution	OHC ou technologie équivalente	
Alimentation	Carburateur ou injection électronique	
Puissance nette	Minimum 8 kW ou performance équivalente justifiée	
Couple maximal	Minimum 11 Nm ou performance équivalente justifiée	
Démarrage principal	Démarreur électrique obligatoire	

Caractéristique technique	Spécification technique demandée	Spécification technique proposée par le prestataire
Démarrage de secours	Kick souhaité	
Boîte de vitesses	Manuelle, cinq rapports minimum	
Transmission finale	Par chaîne avec protection	
Dimensions, capacités et ergonomie		
Capacité du réservoir	Minimum 10 litres	
Autonomie	À préciser par le prestataire ; adaptée aux missions de terrain	
Garde au sol	Minimum 230 mm	
Hauteur de selle	Maximum 850 mm ; valeur cible inférieure ou égale à 840 mm	
Poids en ordre de marche	Maximum 140 kg	
Capacité d'utilisation	Deux personnes et bagages, conformément à l'homologation constructeur	
Selle	Biplace, antidérapante, étroite à l'avant et adaptée aux trajets prolongés	
Position de conduite	Droite, permettant la conduite assise et debout	
Commandes	Accessibles, souples et compatibles avec le port de gants	
Châssis et suspensions		
Cadre	Acier renforcé ou technologie équivalente adaptée aux pistes	
Suspension avant	Fourche télescopique, débattement minimum 170 mm	
Suspension arrière	Mono-amortisseur ou système Pro-Link équivalent, débattement minimum 140 mm	
Réglage arrière	Précharge réglable souhaitée	
Béquille	Béquille latérale renforcée ; béquille centrale souhaitée	
Roues et pneumatiques		
Type de jantes	Jantes à rayons renforcées	
Roue avant	19 pouces minimum	

Caractéristique technique	Spécification technique demandée	Spécification technique proposée par le prestataire
Roue arrière	17 pouces minimum	
Pneu avant	90/90-19 ou équivalent, profil mixte route/piste	
Pneu arrière	110/90-17 ou équivalent, profil mixte route/piste	
Pneumatiques	Neufs, adaptés au gravier, à la terre et à la pluie	
Freinage		
Frein avant	Disque hydraulique, diamètre minimum 240 mm	
Frein arrière	Tambour renforcé ou disque	
ABS	Souhaité mais non obligatoire	
Équipements électriques et signalisation		
Éclairage	Phare avant, feu arrière, feu-stop et éclairage de plaque homologués	
Clignotants	Quatre clignotants homologués	
Rétroviseurs	Deux rétroviseurs homologués	
Avertisseur sonore	Klaxon homologué	
Tableau de bord	Compteur de vitesse, totalisateur kilométrique et témoins réglementaires	
Indication carburant	Jauge, témoin ou dispositif de réserve	
Sécurité électrique	Coupe-circuit moteur et batterie protégée	
Équipements de série et protections		
Porte-bagages arrière	Métallique et renforcé, d'origine ou installé par le fournisseur	
Repose-pieds	Conducteur antidérapants et passager repliables	
Protection de chaîne	Obligatoire	
Protection thermique	Échappement protégé contre les brûlures	

2. Équipements de protection individuelle

Les tailles seront définies après essayage ou sur la base d'une liste de mensurations transmise par Expertise France. Les équipements devront être neufs, adaptés au climat et aux conditions de circulation à Madagascar.

Élément	Exigence minimale	Proposition du prestataire
Casque conducteur	casque intégral ou trail homologué UN/ECE R22.06, avec visière claire	
Gants de moto	paires - renforcés, respirants et adaptés à la pluie	
Veste de protection	protections aux épaules, coudes et dos	
Pantalon ou genouillères	protections adaptées à la conduite sur route et piste	
Chaussures ou bottes	paires - montantes, antidérapantes et résistantes à l'eau	
Gilet haute visibilité	bandes rétroréfléchissantes	
Ensemble de pluie	ensembles deux pièces, imperméables	
Lunettes anti-poussière	compatibles avec le casque proposé	

3. Garantie, maintenance et service après-vente

Rubrique	Exigence minimale	Proposition du prestataire
Garantie minimale	Douze (12) mois ou 20 000 km, selon la première échéance atteinte	
Couverture	Pièces et main-d'œuvre pour les défauts de fabrication et de montage	
Première révision	Première révision périodique prévue par le constructeur incluse dans l'offre	
Pièces et consommables	Disponibilité pendant au moins cinq (05) ans	
Atelier	Atelier agréé ou partenaire technique opérationnel à Madagascar	
Délais SAV	Délais moyens de diagnostic, de réparation et d'approvisionnement à préciser	
Moto de remplacement	Pendant les trois premiers mois, mise à disposition sans frais d'une moto équivalente si la réparation dépasse cinq jours ouvrés	

Annexe 1 : Liste des communes bénéficiaires

REGION	DISTRICT	COMMUNE
VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	Antanifotsy
	ANTANIFOTSY	Ambohimandroso
	ANTSIRABE II	Vinaninkarena
	ANTSIRABE II	Ambohibary Sambaina
	AMBATOLAMPY	Behenjy
	AMBATOLAMPY	CU Ambatolampy
	ANTSIRABE I	CU Antsirabe
HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	Talata Ampano
	LALANGINA	Sahambavy
	LALANGINA	Alakamisy Ambohimaha
	AMBOHIMAHASOA	Ankafina Tsarafidy
	AMBALAVAO	Iarintsena
	AMBALAVAO	CU Ambalavao
	FIANARANTSOA	CU Fianarantsoa
DIANA	ANTSIRANANA I	CU Diego-Suarez